



- Complément d'information - Conférence de presse jeudi 18 février 2010

Rappelons d'abord qu'il ne s'agit pas d'entreprises privées à but lucratif, mais d'entreprises collectives à but non lucratif administrées par les usagers et les partenaires du milieu.

Le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) à actualiser

- Le budget PEFSAD n'a pas été indexé depuis 1997
- Estimation de la mise à niveau du PEFSAD = 15 M\$
- Soit le budget 2009 du PEFSAD de 60 M\$ multiplié par 25 % (hausse de l'IPC depuis 1997)

Un déficit de fonctionnement de plus de 8 millions de dollars pour l'ensemble des entreprises québécoises

Hypothèses de la simulation des 4 modèles :

- 1) Perte de la mesure C, possiblement dès avril 2010 (*les 3,5 millions annoncés puis retirés par la ministre Thériault*)
- 2) Augmentation de 0,50 \$ / h du salaire horaire moyen des employés pour garder le même écart avec le salaire minimum suite à l'augmentation du 1er mai prochain
- 3) Majoration de 15 % des taux de la CSST au 1er janvier 2011
- 4) Fin du programme de prise en charge en SST financé par le MSSS, au 1^{er} janvier 2011 (donc à la charge des entreprises)

Simulations si les tarifs aux usagers ne sont pas augmentés

	1 ^{er} avril 2010	1 ^{er} mai 2010	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2011		
	Heures de service annuelles totales	Impact de la perte de la mesure C et/ou de la ruralité	Impact d'une augmentation des salaires de 0.50\$/h	Impact d'une augmentation de 15% des taux de CSST	Impact d'assumer le coût d'une mutuelle suite à la fin du Programme de prise en charge du MSSS et des frais d'assignation temporaire	Bénéfice (déficit)
Entreprise A	200 000	(70 000 \$)	(156 000 \$)	(40 000 \$)	(22 500 \$)	(288 500 \$)
Entreprise B	200 000	(138 000 \$)	(177 000 \$)	(40 000 \$)	(22 500 \$)	(377 500 \$)
Entreprise C	66 000	nil	(101 336 \$)	(15 664 \$)	nil	(117 000 \$)
Entreprise D	26 000	(30 000 \$)	(30 000 \$)	(10 000 \$)	(2 750\$)	(72 750 \$)

- 1^{er} mai 2010 : un déficit de 4 millions de dollars pour l'ensemble des entreprises du Québec causé par la perte de la mesure compensatoire C qui étaient directement versées aux entreprises et par l'augmentation du salaire minimum.

- 1^{er} janvier 2011 : un déficit de plus de 8 millions de dollars pour l'ensemble des entreprises du Québec

Une augmentation tarifaire moyenne incontournable de 1,55\$/l'heure pour l'ensemble du Québec

- Manque à gagner prévu des entreprises de 8,5 millions de dollars divisé par 5,5 millions d'heures de services = 1,55\$

Un impact sur les clients les plus démunis inacceptables

- Le MSSS reconnaît 15 heures de services en moyenne par client par semaine comme étant admissible avant d'avoir besoin d'une référence CLSC
- L'augmentation du tarif horaire moyen de 1,55\$ l'heure représente une dépense supplémentaire d'environ 100\$ par mois pour une personne recevant 15 heures de services par semaine
- 20 000 clients des EÉSAD, 20% de leur clientèle, bénéficient de l'aide maximale du PEFSAD et ont des revenus maximum de 1100\$ par mois
- Pour ces clients, l'augmentation représente près de 10% de leur revenu mensuel
- 50 000 clients des EÉSAD, 62% de leur clientèle, bénéficient de l'aide variable car ils ont un revenu considéré faible à très faible